

Les bacs girondins plus attractifs dès avril 2019 pour les usagers réguliers

Aujourd'hui, **Anne-Laure Fabre-Nadler**, vice-présidente aux mobilités, **Célia Monseigne**, présidente de la commission mobilités, et **Pascale Got**, déléguée à la mission Médoc et présidente de Gironde Tourisme, ont présenté la nouvelle grille tarifaire qui sera proposée à l'assemblée plénière des 17 et 18 décembre.

Dès le début de leur mandat, en 2015, les élu.e.s départementaux ont souhaité une réflexion sur le fonctionnement des bacs pour en améliorer les conditions tarifaires d'accès en favorisant les usagers réguliers, en simplifiant les grilles et en respectant l'équilibre budgétaire de ce service public sans faire intervenir l'impôt des Girondines et Girondins en compensation.

Pour mieux appréhender les usages actuels et les attentes, un questionnaire a été proposé à bord des bateaux auquel plus de 3 000 personnes ont répondu et un groupe d'usagers réguliers des bacs a été associé à la démarche. Dans un souci d'objectivité et d'ouverture à des pistes non explorées, le Département a été accompagné par un bureau d'étude spécialisé.

Les nouvelles orientations de la grille tarifaire

2 axes principaux :

- une articulation entre tarifs basse et haute saison (haute saison = mai à septembre)
- une grille grand public et une grille à destination des professionnels

Avec des gestes forts :

- une carte 10 passages piétons non nominative, permettant plusieurs passages simultanés
- Une gratuité pour le passage des vélos (paiement de la traversée au tarif piéton)
- une carte 10 passages voitures valable pour 3 véhicules familiaux sans rattachement au conducteur
- une amélioration de l'offre pour les jeunes : abonnement à prix cassé, traversée à prix réduit
- un tarif social à destination des personnes en difficulté

La traversée pourra ainsi se faire à partir de 0,50 euros pour le tarif social, à 2 euros pour tous avec l'achat d'une carte 10 passages. Une baisse des tarifs importante pour les usagers fréquents qui fait le pari d'une augmentation du trafic. A découvrir dans le dossier de presse joint.

En cas d'approbation par l'Assemblée plénière, les nouveaux tarifs seront effectifs à partir du 1er avril 2019. Les tarifs feront l'objet d'une évaluation dans deux ans afin d'envisager d'éventuelles évolutions qui prennent en compte l'évolution du trafic.

Contact presse

Typhaine Cornacchiari : 05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44 - typhaine.cornacchiari@gironde.fr

Laurent Gazal : 05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02 - l.gazal@gironde.fr

Site : **Gironde.fr** - Facebook : **Département de la Gironde** - Twitter : **@gironde**